

1

INSTITUT NATIONAL DE FRANCE.

ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

FAIT

A L'ACADÉMIE DES INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES,

AU NOM

DE LA COMMISSION CHARGÉE DE PRÉPARER
LES PROPOSITIONS DESTINÉES A RÉGULARISER LES TRAVAUX
DE L'ÉCOLE FRANÇAISE D'ATHÈNES,

LE 8 MARS 1850.

Commissaires : MM. RAOUL-ROCHETTE, HASE, PH. LERAS, LENORMANT, LANGLOIS,
GUIZOT, WALCKENAER ET GUIGNIAUT, *rapporteur*.

M. le Ministre de l'instruction publique et des cultes
a rendu, le 26 janvier dernier, un arrêté dont l'art. 1^{er}
porte :

« Chacun des membres de l'École d'Athènes sera tenu
d'envoyer, avant le 1^{er} juillet de chaque année, un mémoire

sur un point d'archéologie, de philologie et d'histoire, choisi dans un programme de questions que l'Académie des inscriptions et belles-lettres sera invitée à présenter à l'approbation du Ministre. »

L'art. 2 :

« Les mémoires envoyés seront transmis à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui sera priée d'en faire l'objet d'un rapport au Ministre, et d'en rendre compte dans sa séance publique annuelle, où seraient également annoncées les questions formant le programme des travaux de l'École pour l'année suivante. »

Ces dispositions ont été prises en conformité de l'ordonnance qui a créé l'École française d'Athènes, le 11 septembre 1846, ordonnance dont l'art. 7 stipule que « cette École pourra recevoir, par décision ministérielle, tous les développements nécessaires à ses progrès. »

M. le Ministre, en notifiant à l'Académie, par une lettre du 30 janvier, son arrêté du 26 précédent, fait connaître que l'intention de cet arrêté a été de placer l'École française d'Athènes sous le patronage et la haute direction de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comme l'École française de Rome est depuis longtemps placée sous celle de l'Académie des beaux-arts.

L'Académie ne pouvait qu'être à la fois flattée et satisfaite de cette mesure, qui détermine avec netteté et fermeté le but assigné à l'École française d'Athènes par son fondateur, et qui tend à imprimer de plus en plus à ses travaux un caractère vraiment scientifique, à les faire tourner d'une manière efficace au progrès des hautes études de philologie, d'archéologie et d'histoire. Ces études bien dirigées, faites par

des jeunes gens convenablement préparés et choisis avec soin, doivent recevoir de l'aspect des lieux, du commerce de la terre classique par excellence, des impressions qu'elle fait naître, des souvenirs qu'elle réveille, des grands spectacles qu'elle présente, des éclaircissements qu'elle donne, pour ainsi dire, d'elle-même, à chaque pas, sur une foule de questions, l'impulsion la plus féconde, les inspirations les plus heureuses. Dès longtemps les Gouvernements étrangers l'ont senti et en ont fait l'expérience ; ils ont favorisé, ceux d'Allemagne surtout, le séjour prolongé d'étudiants d'élite des universités en Italie, à Rome, à Naples et en Grèce même. A la France il était réservé, non pas seulement de suivre ces exemples, mais de les fortifier en les reprenant, de les organiser, pour ainsi dire, dans une institution régulière et permanente, destinée tout ensemble à former une tradition de travaux sur l'antiquité, au berceau même de la civilisation antique, et à y représenter, pour l'honneur du nom français, la civilisation moderne, dont nous ne cesserons pas, il faut l'espérer, d'être les promoteurs.

L'Académie n'a donc pas hésité à s'associer à cette œuvre de science et d'intérêt national. Elle a décidé, dans sa séance du 1^{er} février, qu'elle acceptait avec reconnaissance la mission qui lui est conférée par le Gouvernement auprès de l'École française d'Athènes, et, après avoir demandé à M. le Ministre de l'instruction publique tous les renseignements qui lui étaient nécessaires sur l'organisation de cette École, sur ses règlements, son personnel et les résultats qu'elle a produits jusqu'à présent, elle a formé une commission spéciale de cinq membres, à laquelle le bureau s'est adjoint, pour examiner ces renseignements et pour préparer les pro-

positions qui doivent la mettre en mesure de satisfaire aux vues du Gouvernement.

C'est le résultat du travail de votre commission, Messieurs, que j'ai l'honneur de vous présenter. Elle s'est réunie quatre fois du 18 février au 1^{er} mars. Elle a pris connaissance de tous les documents mis sous ses yeux, et elle a entendu ceux de ses membres qui étaient en état de les compléter et de l'éclairer pleinement sur les diverses questions qu'elle avait à résoudre au préalable, concernant l'organisation et la situation actuelle de l'École française d'Athènes. L'École, composée exclusivement d'anciens élèves sortis de l'École normale supérieure, tous reçus agrégés des classes d'humanités, d'histoire ou de philosophie, et la plupart ayant professé déjà ces différentes classes, est placée sous la direction immédiate d'un ancien professeur de Faculté, et sous la surveillance de l'autorité supérieure du Ministre de France auprès de S. M. hellénique. Les élèves, qui ont le titre de Membres de l'École française d'Athènes, y passent deux années, et peuvent être autorisés à y demeurer une troisième année. Ils peuvent, avec l'autorisation du Gouvernement grec, ouvrir des cours publics et gratuits de langue et de littérature françaises et latines. Ils peuvent même, s'ils y sont appelés, professer dans l'Université et les écoles grecques tous les cours compatibles avec leurs propres études. Ils peuvent enfin être institués en commission des lettres pour conférer le baccalauréat aux élèves des écoles françaises et latines de l'Orient qui auraient fait des études complètes. Des places auprès de l'École d'Athènes sont réservées à des élèves-architectes de l'Académie de France à Rome, désignés par le Ministre de l'intérieur. Sur la demande du Gou-

vernement de Belgique , il a été décidé que quelques jeunes professeurs belges pourraient être adjoints aux membres de l'École française à Athènes. Un professeur de grec moderne, choisi parmi les indigènes, a été et est encore attaché à l'École.

Huit élèves, réduits à sept, ont formé la première promotion à la fin de 1846. Trois ont passé à l'École deux années; les quatre autres, trois ans. La seconde promotion a été de six élèves en 1848 et 1849. Cinq sont actuellement présents à l'École, dont deux depuis un an, et se partagent ainsi en deux sections ou années d'études. Quatre élèves-architectes de l'École de Rome ont été ou sont encore auprès de l'École d'Athènes, et ont singulièrement contribué à aider et à éclairer les membres de celle-ci dans leurs explorations et dans les travaux graphiques et archéologiques qui en ont été la suite.

Trois objets principaux ont occupé jusqu'ici les élèves membres de l'École d'Athènes : le grec vulgaire, les études archéologiques, historiques et littéraires, et, pour quelques-uns, des cours de langue et de littérature française faits à la jeunesse du pays. La plupart, outre les reconnaissances topographiques plus à portée et que tous ont faites, ont exécuté de véritables voyages dans les diverses parties de la Grèce, en Thessalie, en Épire, en Acarnanie, dans les Iles, à Constantinople et jusqu'en Asie Mineure, et même en Égypte. Ils en ont envoyé, à diverses époques, des relations, et ils ont composé, plusieurs du moins, des dissertations et des mémoires, dont quelques-uns, qui ont paru dignes d'être publiés, font réellement honneur à l'École. Enfin, tous ont recueilli des matériaux plus ou moins considéra-

bles, qui, indépendamment de leurs impressions et de leurs études sur les lieux, ne peuvent manquer de fructifier, d'autant mieux qu'il n'est pas un d'eux qui ne soit revenu passionné pour la Grèce et pour ses monuments, éclairé d'une lumière toute nouvelle sur ses chefs-d'œuvre et sur son histoire.

L'administration a donc justement pensé qu'à tout prendre, les résultats obtenus jusqu'à présent sont satisfaisants, quoiqu'ils soient loin d'être complets. La commission pense avec elle que, si le but n'a pas été atteint du premier coup, il peut l'être et le sera, au grand profit de l'érudition et des lettres, avec une organisation plus régulière, des études dirigées avec plus de suite et d'ensemble, une impulsion plus haute et plus énergique, une surveillance autorisée, ferme et bienveillante à la fois.

Il a paru à la commission que c'était précisément là l'objet de l'arrêté du Ministre de l'instruction publique, et du concours demandé par lui à l'Académie dans la direction supérieure de l'École française d'Athènes. Elle a cru voir que ce qui avait surtout manqué à l'École, c'est un plan de travaux suivis et gradués, et un règlement général d'études qui guide et oblige en même temps les élèves, et qui, en les rendant responsables devant l'autorité, par l'intermédiaire d'un corps savant, leur impose à ce double titre, et donne au Gouvernement et au pays cette double garantie.

La commission s'est occupée, en premier lieu, de dresser ce plan, de faire ce règlement. Elle a conçu l'École comme devant embrasser, aux termes de ses statuts, deux années suivies et normales d'études, communes à tous les élèves, avec la prévision d'une troisième année, en dehors des cours,

pour ceux d'entre eux qui, s'y étant le plus distingués, obtiendraient cette récompense à titre de mission en Grèce, et seraient tenus de la reconnaître et de la justifier par des travaux d'une nature tout à fait spéciale, par des recherches et des explorations ordonnées dans l'intérêt de la science. Partant de cette idée fondamentale, elle a consacré la première année d'études, qu'elle a considérée comme une année préparatoire et comme un complément de leurs études antérieures, à munir les élèves, en quelque sorte, de tous les instruments et de toutes les directions de travail qui devront leur servir plus tard. Elle a voulu qu'ils s'occupassent avant tout de la langue vulgaire et de la topographie générale de la Grèce, pour se mettre en communication avec le pays et avec les hommes; qu'ils étudiassent ensuite les éléments de la paléographie, tant diplomatique que monumentale, de la numismatique et de l'archéologie en général; qu'enfin ils fissent une lecture assidue des auteurs, particulièrement des géographes et des historiens anciens.

Pour la langue grecque vulgaire, l'attention des élèves devra être appelée d'une manière spéciale sur l'étude des dialectes provinciaux et locaux, sur la nomenclature des productions de la nature dans les trois règnes, sur celle des objets de l'industrie, des professions, des arts, dans les différentes parties de la Grèce, et principalement sur la nomenclature comparée des lieux. L'idiome albanais devra rentrer dans le cadre des études linguistiques. Les élèves seront invités à dresser des vocabulaires spéciaux et comparatifs. Du reste, c'est la connaissance pratique, familière et populaire de la langue grecque moderne qui leur est surtout recommandée.

Quant à la topographie, elle consistera dans la reconnaissance successive et générale des lieux, en rayonnant autour d'Athènes. Une première vue, encore moins qu'une observation détaillée des monuments, sera prise sur place, dans tout le cours de cette reconnaissance. Les matériaux de recherches ultérieures et plus spéciales seront soigneusement recueillis et notés.

Les élèves seront tenus d'envoyer individuellement une relation de leurs excursions, une description des lieux et des monuments qu'ils auront visités, un compte rendu exact de toutes leurs observations.

Les éléments de la paléographie, surtout monumentale ou épigraphique, de la numismatique et des diverses branches de l'archéologie seront puisés dans les meilleurs ouvrages sur ces matières, ouvrages dont la liste devra être envoyée à l'École et qui seront déposés dans sa bibliothèque.

Les élèves devront avoir sans cesse dans les mains les relations anciennes de la Grèce, surtout celle de Pausanias, et en faire une étude approfondie et une vérification successive sur les lieux. Pour les relations modernes, celles de W. Gell, Dodwell et Leake, de Ross et Ulrichs, leur sont spécialement recommandées, ainsi que les recueils d'inscriptions, en première ligne le *Corpus* de Boeckh, et les grandes collections de monuments figurés qu'ils doivent connaître et étudier dans les intervalles de leurs voyages. La description physique et proprement topographique de la Grèce, les travaux de la commission de Morée, et ceux de Puillon-Boblaye surtout, réclament également leur attention.

La seconde année du cours d'études se composera de travaux, mémoires, dissertations sur des points spéciaux de to-

pographie, d'archéologie, d'histoire et de littérature, se rapportant aux études et aux explorations qui auront été faites dans le cours de la première année. Ces travaux sont obligatoires pour les élèves, qui seront tenus d'envoyer au moins un mémoire de topographie et d'archéologie, et une dissertation de mythologie, d'histoire ou de littérature, à l'expiration de la deuxième année. Les élèves n'en poursuivront pas moins l'exploration et l'étude de plus en plus approfondie des lieux, des monuments et des textes. Ils feront une application naturelle de la connaissance et de la pratique qu'ils auront acquises de la langue grecque moderne pendant la première année, aux cours de langue et de littérature françaises et latines qui leur sont prescrits, et qui doivent exercer une influence doublement heureuse pour eux et pour les jeunes Grecs devenus leurs disciples, en même temps qu'ils contribueront à resserrer de plus en plus les vieux liens d'amitié entre la France et la Grèce.

Quant à la troisième année, qu'un petit nombre d'élèves auront été autorisés à passer près de l'École, et pendant laquelle ils seront regardés comme chargés de missions scientifiques spéciales, elle devra être à la fois le plus haut résultat et la justification la plus éclatante des deux autres. Il sera proposé par l'Académie aux élèves qui auraient mérité cette distinction, chaque année pour l'année suivante, un certain nombre de sujets d'explorations, de recherches et de véritables mémoires, répondant aux *desiderata* de la littérature, de l'archéologie, de la géographie et de l'histoire. Ces élèves pourront, en outre, obtenir l'autorisation de continuer les cours qu'ils auraient commencés auprès des Grecs pendant l'année précédente.

La commission, après avoir arrêté ainsi le plan des travaux de l'École d'Athènes, devant servir de base à un règlement général d'études, a déterminé un certain nombre de sujets et de questions qui pourront être proposés sur-le-champ aux travaux des élèves de la deuxième et de la troisième année. Elle est d'avis que les élèves actuellement à l'École, dans le cours de deuxième année, devront être tenus, par mesure transitoire, d'envoyer chacun, avant le 1^{er} juillet prochain (d'après les termes de l'arrêté du Ministre et sauf à reporter, pour l'avenir, l'époque de ces envois à la fin de l'année), un mémoire sur les résultats principaux du voyage qu'ils sont annoncés avoir exécuté en Thessalie et en Macédoine, en Épire, en Acarnanie et en Étolie.

La division du travail et le choix particulier des sujets sont laissés à leur disposition.

Quant aux élèves qui pourront être désignés pour la distinction d'une troisième année, les sujets suivants de recherches et de mémoires leur seraient proposés :

1^o Visiter l'île de Patmos, principalement pour faire des recherches dans la bibliothèque du monastère, et pour y dresser le catalogue avec la description exacte et complète, accompagnée d'extraits, des manuscrits qui s'y trouvent.

2^o Faire une étude et une description complète et approfondie de l'Acropole d'Athènes, d'après l'état actuel et les travaux récents, comparés aux données des auteurs anciens.

3^o Explorer l'île d'Eubée et la décrire exactement, en comparant l'état actuel avec l'état ancien aux diverses époques ; en étudiant et en exposant les traditions et l'histoire.

4^o Étudier et éclaircir, par l'étude des lieux et par l'examen des traditions et documents divers de l'antiquité, le mythe

de Trophonius, les cultes et les rites auxquels il pouvait se rattacher.

Tels sont, Messieurs, le plan, le cadre, la nature des travaux qui paraissent à la commission devoir former le cours d'études de l'École française d'Athènes, et qui, dans son opinion unanime, ne peuvent manquer de faire tourner au profit de la science et à la gloire du pays les résultats d'une institution dont l'affermissement et la régularisation seront aussi utiles et aussi honorables que la pensée première en a été grande et vraiment nationale.

RAOUL-ROCHETTE, HASE, PH. LEBAS, LENORMANT, LANGLOIS, GUIZOT, WALCKENAER.
GUIGNIAUT, *rapporteur.*

Certifié conforme,

Le secrétaire perpétuel :

WALCKENAER.

